



LOCATION DU DROIT DE CHASSE
EN FORET DOMANIALE

CAHIER SPECIAL DES CHARGES N°2020-1159/01

DIRECTION : MONS

CANTONNEMENT : NIVELLES

LOT : « MEERDAEL »



LOCATION DU DROIT DE CIBER

EXERCICE DOMAINE

CHIFFRE S. 2014-2015 (PROJETION 2014-2015)

CHIFFRE S. 2014-2015

CHIFFRE S. 2014-2015

CHIFFRE S. 2014-2015

CHIFFRE S. 2014-2015

CHIFFRE S. 2014-2015

Table des matières

1. Descriptif du lot « Meerdael »	1
Informations sylvo-cynégétiques	1
Informations financières	1
Equipements et zones soustraites totalement ou partiellement à la chasse	1
2. Exercice du droit de chasse sur le lot « Meerdael »	3
Article 1^{er} – Cahier général des charges (CGC)	3
Art. 2 – Durée du bail (article 6 du CGC)	3
Art. 3 – Nombre d’associés (article 18 du CGC)	3
Art. 4 – Mode(s) de chasse interdit(s) (article 37 du CGC)	3
Art. 5 – Enceintes et postes de battue (article 41 du CGC)	3
Art. 6 – Régulation du tir (article 43 du CGC)	3
Art. 7 – Droit de chasse et fonctions multiples de la forêt (article 46 du CGC)	3
Art. 8 – Etude et inventaire du gibier tiré (art. 45 du CGC)	3
Art. 9 – Droit de chasse et circulation en forêt (art. 49 du CGC)	3
3. Contacts	4
Formulaire n°1 - Soumission.....	5
Formulaire n°2 - Caution physique.....	6
Formulaire n°3 - Promesse de caution bancaire.....	7
Formulaire n°4 - Caution bancaire.....	8
Formulaire n°5 – Demande d’agrément d’un associé.....	9
Formulaire n°6 – Retrait d’un associé.....	11
Formulaire n°7 - Cession de bail.....	12
Formulaire n°8 – Résiliation amiable du bail.....	14
Formulaire n°9 – Résiliation concertée du bail.....	15

[The following text is extremely faint and illegible due to low contrast and blurring. It appears to be a list of items or a table of contents.]

1. Descriptif du lot « Meerdael »

Informations sylvo-cynégétiques

1. Superficie du lot : 93,00 ha répartis sur 6 blocs distincts

2. Brève description des peuplements forestiers :

Futaie mélangée d'âges multiples

3. Tableau de chasse des 2 dernières saisons cynégétiques :

Gibier	2019-2020	2018-2019
Cerf	0	0
Chevreuil	2	2
Sanglier	7	6

4. Sites Natura 2000 :

BE31005 – « Vallée de la Nethen »

Informations financières

5. Montant de retrait : n.c.

6. Montant du dernier loyer annuel indexé : 2 307,74 €

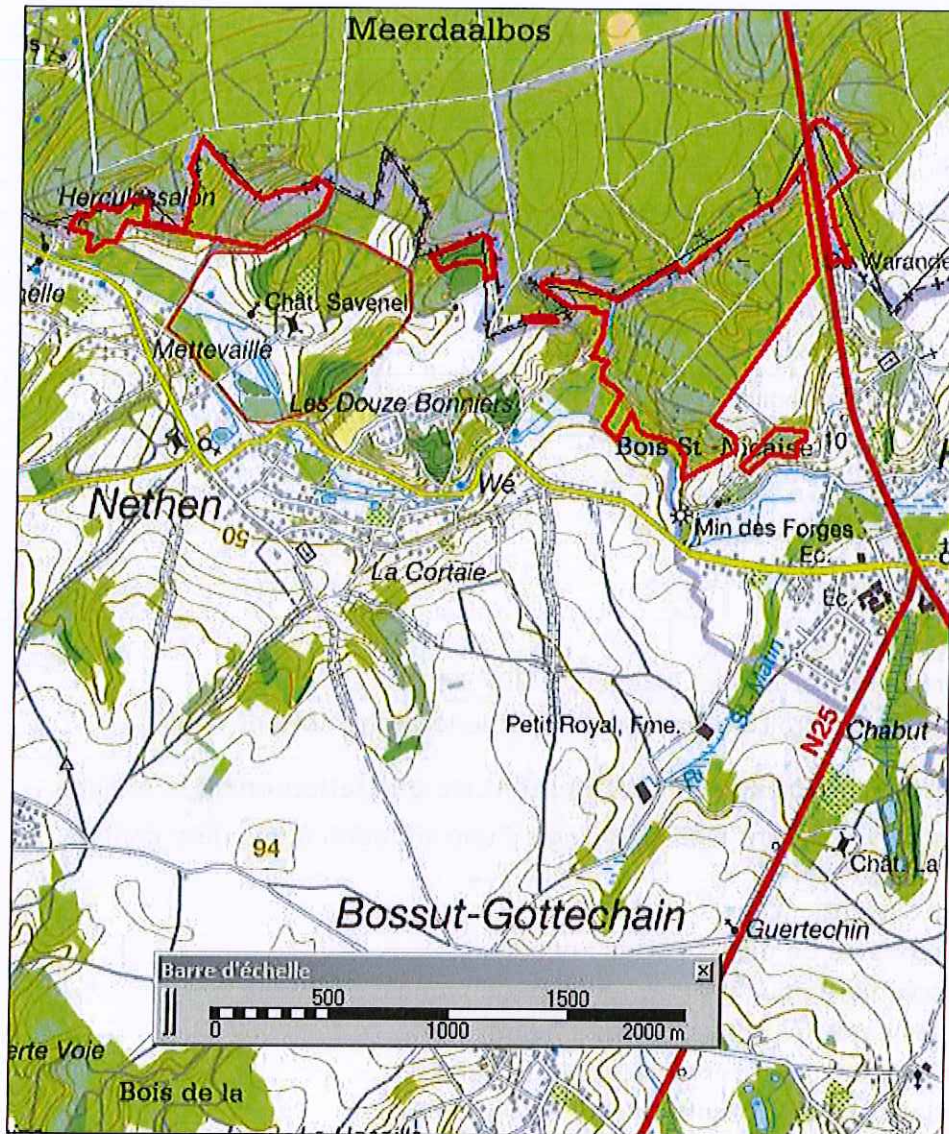
7. Application ou non du droit de préférence pour le locataire sortant : Oui

Equipements et zones soustraites totalement ou partiellement à la chasse

8. Le cas échéant, en précisant bien qu'il s'agit d'une situation à une date donnée, susceptible de changements :

- Gagnages : néant
- Aires de repos ou de délasserement : néant
- Aires d'accès libre pour les mouvements de jeunesse : néant
- Surface des parcelles sous clôtures : néant
- Parcelles classées en réserve naturelle : néant
- Blocs enclavés n'appartenant pas au bailleur : néant
- Pavillons de chasse éventuellement accessibles : néant
- Nombre de miradors libres d'accès : néant

9. Carte



2. Exercice du droit de chasse sur le lot « Meerdael »

Article 1^{er} – Cahier général des charges (CGC)

L'exercice du droit de chasse sur le lot est régi par le cahier général des charges n° 2017-030503-03 approuvé le 2 février 2018 et le cahier spécial des charges.

Art. 2 – Durée du bail (article 6 du CGC)

Le bail prend cours le 1er juillet 2020 pour se terminer le 30 juin 2029.

Art. 3 – Nombre d'associés (article 18 du CGC)

Le nombre maximum d'associés est fixé à 2.

Art. 4 – Mode(s) de chasse interdit(s) (article 37 du CGC)

Le cas échéant.

Art. 5 – Enceintes et postes de battue (article 41 du CGC)

En application de l'article 41.1 du CGC, le locataire communique la carte sur laquelle sont localisés les limites des enceintes, les lignes de postes et les postes de tir eux-mêmes au plus tard un mois avant la date de la première battue.

Art. 6 – Régulation du tir (article 43 du CGC)

Le cas échéant.

Art. 7 – Droit de chasse et fonctions multiples de la forêt (article 46 du CGC)

Compte tenu de la fréquentation du bois par le public et pour des motifs de sécurité, la chasse en battue, la chasse à la botte et le tir à balles sont interdits les week-ends et jours fériés. [PF1]

Art. 8 – Etude et inventaire du gibier tiré (art. 45 du CGC)

Sans préjudice des autres dispositions de l'article 45 du CGC, le locataire est tenu de mentionner dans son tableau de chasse le sexe, le poids et le numéro de bracelet de traçabilité de chaque chevreuil tiré sur le lot.

Art. 9 – Droit de chasse et circulation en forêt (art. 49 du CGC)

Sans préjudice des dispositions de l'article 49 du CGC, l'ensemble des voies et chemins situés sur le lot sont réputés présenter un danger pour la circulation lors des journées de chasse en battue et de chasse à la botte. Le locataire est tenu d'en solliciter la fermeture auprès du chef de cantonnement.

Fait le 31/04/20

Le Directeur


Damien BAUWENS

3. Contacts

Bailleur

SPW – Agriculture environnement
Monsieur Briec QUEVY, directeur général
Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

Direction extérieure de MONS

Monsieur Damien BAUWENS, directeur
Rue Achille Legrand, 16
7000 MONS
Tél. : 065/32.82.48 - Mél. : mons.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Cantonnement de NIVELLES

Monsieur Ivan THIENPONT, chef de cantonnement
avenue Jean Monnet 12 Bte 2 A
1400 NIVELLES
Tél. : 067/88.42.90 - Mél. : nivelles.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Triage de WAVRE

Monsieur Yves-Marie HISSETTE, agent de triage
Tél. : 0479/ 76 65 22

Conseil cynégétique de la Dyle et de l'Orneau

Monsieur Patrick VAN ZEEBROECK, président
Monsieur Hervé DEMASY, secrétaire
Passage des Déportés, 2
5030 GEMBLOUX
Mél. : herve.demasy@hotmail.com

(A REMETTRE UNIQUEMENT EN MAIN PROPRE LE JOUR DE LA MISE EN LOCATION DU LOT)

Je soussigné

Genre Prénom Nom

domicilié,

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Tél./GSM Mél.

offre comme loyer annuel pour la location du droit de chasse sur le lot « Meerdael »

la somme de € ou

(Montant en toutes lettres)

Je joins en annexe les documents requis conformément à l'article 8.1 du cahier général des charges n°2017-030503-03 et ceux requis le cas échéant par le cahier spécial des charges.

En outre, je déclare :

- a) être en ordre de paiement des sommes dues dans le cadre de baux de chasse en cours en forêt domaniale ;
- b) ne pas me trouver dans l'une des situations entraînant d'office le refus de la délivrance ou le retrait du permis de chasse en application des dispositions légales et réglementaires régissant la délivrance des permis et licences de chasse ;
- c) ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation d'un bail de chasse à mes torts en forêt domaniale au cours des douze années précédentes ;
- d) d'initiative, ne pas avoir mis fin anticipativement au bail précédent.

Je reconnais avoir pris connaissance du cahier général des charges n°2017-030503-03 et du cahier spécial des charges et y adhérer sans restriction aucune.

Fait à le

Le soumissionnaire

(Signature)

--- Formulaire à joindre à la soumission ¹ ---

Je soussigné

Genre Prénom Nom

domicilié,

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Tél./GSM Mél.

me constitue caution solidaire et indivisible à concurrence de deux fois

la somme de € ou
(Loyer annuel) (Montant en toutes lettres)

envers le Service public de Wallonie si

Genre Prénom Nom

domicilié,

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

ci-après dénommé le candidat locataire,

venait à être désigné(e) locataire du droit de chasse en forêt domaniale de la direction de MONS
en vertu de l'adjudication publique tenue les

et

Les sommes, dont je garantis le paiement sur mes revenus et biens, si le candidat locataire ne s'en acquittait pas, sont constituées par les loyers, les dommages, les frais, les indemnités ou amendes contractuelles telles que fixées dans le cahier général des charges n°2017-O30503-03 et le cahier spécial des charges, dont je déclare avoir une parfaite connaissance, ainsi que par toutes autres sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge du candidat locataire par application des conditions de ces cahiers des charges.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le 1er juillet 2020 et se terminent 6 mois après l'échéance du bail fixée au 30 juin 2029.

Si le candidat locataire vient à ne pas être désigné locataire, cette caution est considérée nulle et non avenue.

Fait à le

Le(la) soussigné(e)

Cachet de l'administration communale du domicile de le(la)
soussigné(e) pour la légalisation de la signature

¹ Pour autant que le montant de l'offre soit strictement inférieur à 2 500,00 €

--- Formulaire à joindre à la soumission ² ---

La soussignée

(dénomination de l'organisme bancaire)

située,

Rue N° Boîte

Code postal Localité

représentée par

(dénomination de l'agence locale)

située,

Rue N° Boîte

Code postal Localité

s'engage à se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de

la somme de € ou
(Loyer annuel) (Montant en toutes lettres)

envers le Service public de Wallonie si

Genre Prénom Nom

domicilié(e),

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

venait à être désigné(e) locataire du droit de chasse en forêt domaniale de la direction de MONS

en vertu de l'adjudication publique tenue les et

La promesse de caution est valable jusqu'au .

La soussignée s'engage à fournir dans les 40 jours suivant la séance de location du droit de chasse dans la forêt domaniale précitée, la caution solidaire et indivisible, laquelle sera rédigée selon le formulaire n°4 du cahier spécial des charges pour la location du droit de chasse en forêt domaniale.

Si le/la bénéficiaire de cette promesse de caution bancaire vient à ne pas être désigné(e) locataire, la promesse de caution est considérée nulle et non avenue.

Fait à, le

(signature et cachet de l'organisme bancaire)

² Pour autant que le montant de l'offre soit supérieur ou égal à 2 500,00 €

La soussignée
établie à
constituée par acte authentique du
publié aux annexes du Moniteur Belge du
ici représentée par
agissant au nom et pour compte de ladite société en vertu des pouvoirs à eux conférés par

déclare se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de , montant d'une année de loyer envers le Service public de Wallonie, représenté par Monsieur le Directeur général de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement – ci-après dénommé le Directeur général – qui déclare accepter, pour sûreté du recouvrement des sommes dont question ci-après exigibles ou qui pourraient devenir exigibles à charge de (Genre) (Prénom) (Nom) en suite de la location faite à ce dernier du droit de chasse sur le lot « Meerdael » (forêt domaniale du cantonnement de NIVELLES) tenue le (vide) sous la présidence de M. le Directeur à MONS.

Les sommes, dont le paiement est garanti, sont constituées par les loyers, les dommages, les frais, les indemnités ou amendes contractuelles telles que fixées au cahier des charges, ainsi que toutes sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge de (Genre) (Prénom) (Nom) par application des conditions du cahier des charges régissant la location du droit de chasse dans la forêt domaniale susvisée, dont l'organisme financier déclare avoir une parfaite connaissance.

L'organisme financier est tenu de reconstituer le montant de la caution dès que le solde ne permet plus de couvrir les sommes dues. Ce cautionnement n'est reconstitué qu'une seule fois et ensuite tout nouvel appel vient en déduction de la garantie.

En sa qualité de caution tenue solidairement et indivisiblement, et sous renonciation formelle au bénéfice de discussion et à tout ce qui pourrait infirmer les présentes, notamment au bénéfice de l'article 2037 du Code Civil dont il déclare avoir une parfaite connaissance, l'organisme financier s'oblige au paiement des sommes dont question ci-dessus qui seraient dues par (Genre) (Prénom) (Nom) et ce, à la première invitation qui lui en serait faite par le Directeur général, sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune formalité préalable, et encore que (Genre) (Prénom) (Nom) contesterait la réclamation du trésor public.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le 1er juillet 2020 et se terminent 6 mois après l'échéance du bail fixée le 30 juin 2029.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au bureau de l'enregistrement à Namur.

Fait en double exemplaire à....., le.....

(signature et cachet de l'organisme bancaire)

Formulaire à adresser à

Page 1 sur 2

Date entrée de MONS

DNF – Direction de MONS

Monsieur Damien BAUWENS

Rue Achille Legrand, 16

7000 MONS

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Meerdael » (forêt domaniale de la direction de MONS),

sollicite l'agrément comme associé de

Genre Prénom Nom

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Tél./GSM Mél.

L'associé soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions du cahier général des charges n°2017-O30503-03 approuvé le 2 février 2018 et du cahier spécial des charges. Il s'engage par la présente à les respecter.

L'agrément prend effet à compter de la date d'approbation du directeur et échoit au plus tard le 30 juin 2029.

Fait à le

Pour accord,

Le locataire,

L'associé,

(signature)

(signature)

DNF-Direction de la chasse et de la pêche

Michel Villers, Directeur

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Cadre réservé à la Direction de MONS

Décision du directeur * :

Favorable

Défavorable

En cas de décision défavorable, motif

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date

Signature

* Biffer la mention inutile

Copie du formulaire de demande et de la décision à transmettre à :
la Direction de la chasse et de la pêche

Formulaire à adresser à

Date entrée MONS

DNF – Direction de MONS

Monsieur Damien BAUWENS

Rue Achille Legrand, 16

7000 MONS

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Meerdael » (forêt domaniale de la direction de MONS),

vous informe de ma décision de me séparer de mon associé

Genre Prénom Nom

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Ma décision prend effet à compter de ce jour.

Fait à le

Pour accord,

Le locataire,

(signature)

Copie du formulaire à transmettre par direction de MONS à :
la Direction de la chasse et de la pêche

Formulaire à adresser à

Page 1 sur 2

Date entrée MONS

DNF – Direction de MONS

Monsieur Damien BAUWENS

Rue Achille Legrand, 16

7000 MONS

Cadre réservé au demandeur

Entre

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Meerdael » (forêt domaniale de la direction de MONS), en vertu de l'adjudication publique qui s'est tenue le (vide),

ci-après dénommé le cédant,

et

Genre Prénom Nom

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Tél./GSM Mél.

associé de chasse du premier nommé en vertu de la désignation datée du

ci-après dénommé le cessionnaire.

Il a été convenu ce qui suit.

Le cédant déclare céder au cessionnaire le droit de chasse sur le lot susvisé.

Le cessionnaire déclare avoir pris connaissance des dispositions du cahier général des charges n° 2017-O30503-03 approuvé le 2 février 2018 et du cahier spécial des charges. Il s'engage par la présente à les respecter.

Sous réserve de son approbation par le bailleur, la cession prend effet à compter de la date ci-dessous et échoit au plus tard le 30 juin 2029.

Fait à le

Pour accord,

Le locataire,

L'associé,

(Signature)

(Signature)

Proposition à adresser à

Page 2 sur 2

Date entrée DCP

DNF-Direction de la chasse et de la pêche

Michel Villers, Directeur

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Cadre réservé à la Direction de MONS

Proposition du directeur * :

Favorable

Défavorable

En cas de proposition défavorable, motif

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date

Signature

* Biffer la mention inutile

Formulaire à adresser à

SPW - Agriculture environnement

Monsieur Briec QUEVY, Directeur général
Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

Date entrée DGO3

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Meerdael » (forêt domaniale de la direction de MONS), en vertu de l'adjudication publique qui s'est tenue le (vide),

sollicite la résiliation de mon bail de chasse conformément à l'article 28.2 du cahier général des charges n°2017-030503-03 suite à l'aliénation de plus d'un tiers de la superficie de mon lot de chasse.

Fait à

le *

Pour accord,

Le locataire,

(Signature)

* demande à introduire au moins six mois avant le terme de l'année de location qui suit celle au cours de laquelle la notification d'aliénation a été faite

Formulaire à adresser à

SPW - Agriculture environnement

Monsieur Briec QUEVY, Directeur général
Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

Date entrée DGO3

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Meerdael » (forêt domaniale de la direction de MONS), en vertu de l'adjudication publique qui s'est tenue le (vide),

sollicite la résiliation de mon bail de chasse conformément à l'article 28.5 du cahier général des charges n°2017-O30503-03 au terme de la

- troisième année du bail ;
- sixième année du bail ;
- neuvième année du bail.

Par cette décision,

- je renonce à participer à la remise en location du lot visant à désigner un nouveau locataire ;
- je renonce à être désigné comme associé du nouveau locataire ;
- je m'engage à payer une indemnité de sortie équivalente au tiers du loyer indexé de l'année du bail sélectionnée.

Fait à

le *

Pour accord,

Le locataire,

(Signature)

* demande à introduire avant le 1^{er} janvier qui précède le terme de l'année du bail sélectionnée

N°Vert du Service public de Wallonie :
1718 (informations générales) - 1719 (allgemeine Auskünfte)
Site : www.Wallonie.be

Département compétent : Département de la Nature et des Forêts
DGO3 – DNF – Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 Jambes
Tél. : 081 33 58 08 – Fax : 081 33 58 33
Courriel : dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Un cahier spécial des charges régissant la
location du droit de chasse dans le lot
domanial « Meerdael » (direction de MONS)

